

Le rôle bénéfique de la pratique physique pour les jeunes enfants est aujourd'hui communément reconnu. Cependant toute forme d'activité physique n'est pas bonne à proposer. C'est autour de l'intérêt de l'enfant que notre programme baby judo est délibérément construit.

### **Le Baby Judo a comme finalité pour l'enfant de :**

- faciliter ses futurs apprentissages du judo, mais aussi des activités sportives et artistiques,
- le prédisposer à de futures relations sociales de qualités,
- contribuer à son développement physique et intellectuel.

### **Le Baby Judo c'est :**

- inciter l'enfant à explorer librement dans un contexte convivial, attrayant et varié.
- l'accompagner vers la maîtrise d'habiletés motrices fondamentales : l'équilibration, la locomotion, la préhension au travers des pratiques multiformes qu'autorise le contexte du judo.
- proposer initialement à l'enfant des activités respectant son besoin de réaliser seul pour l'amener progressivement vers une pratique qui l'implique dans des interactions par deux, coopération essentiellement et aussi d'opposition.
  - enseigner des règles de "savoir être" en groupe, identifiées dans un code "de bonnes conduites" qui préfigurent le code moral du judo dans le but d'amener l'enfant à une meilleure acceptation de l'autre et d'établir un climat relationnel de confiance.

### **Le Baby Judo ce n'est pas :**

- la période des apprentissages techniques judo, Que ce soit dans la pratique au sol ou debout, ceux-ci ne sont abordés qu'à partir de 6 ans.
- l'opposition comme forme dominante d'expression par deux. La situation de rivalité ne sera pas absente du baby judo, mais elle prendra un caractère atténué, acceptable du point de vue de l'enfant de 3 et 5 ans. Les situations sollicitant l'entraide, la réalisation commune, la complicité, le partage seront majoritaires.